

Eric ROUFFET

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :			
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES		0000 Zone Industrielle de Vic			
SIRET	4 0 4 1 6 3 4 8 7 0 0 0 2 2	31321 CASTANET TOLOSAN			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2007
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA VINCI 1973 BL de la Defense 92000 NANTERRE	
SIRET	5 5 2 0 3 7 8 0 6 0 0 5 9 3

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	284 033
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS** (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %
--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP S/4 HANA

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :	D. Mangel		Tél. :
- du conseil :			Tél. :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél. :
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

31/12/2023

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0000 Zone Industrielle de Vic 31321 CASTANET TOLOSAN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 0 4 1 6 3 4 8 7 0 0 0 2 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 118	0	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 278 557,94	1 278 557,94	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 000	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	6 097,96	6 097,96	
		Constructions	AP	AQ	234 632,66	0	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 507 596,82	4 813 821,52	1 693 775,30
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 118 219,82	1 748 611,90	369 607,92
		Immobilisations en cours	AV	AW	431 786		431 786
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	0,01	0,01	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	10 586 009,21	6 806 184,08	3 779 825,13
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	71 126,05	71 126,05	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	600	600	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 944 310,39	105 933,55	8 838 376,84
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 166 511,45		2 166 511,45
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	4 935 302,32		4 935 302,32	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	16 117 850,21	105 933,55	16 011 916,66	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA	26 703 859,42	6 912 117,63	19 791 741,79
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 751 500.....)	DA		751 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		75 150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		12 269,58
	Report à nouveau	DH		4 254,53
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		664 977,26
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		631 953,35
	TOTAL (I)	DL		2 140 104,72
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		3 033 344,96
	Provisions pour charges	DQ		298 451
	TOTAL (III)	DR		3 331 795,96
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		80
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		920 437,83
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		4 829 275,10
	Dettes fiscales et sociales	DY		2 949 435,54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		238 685,28
	Autres dettes	EA		539 893,34
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		4 842 034,02
TOTAL (IV)	EC		14 319 841,11	
Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		19 791 741,79	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		13 399 403,28	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		80	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES</u>		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	1 800 434,83	FE		FF	1 800 434,83	
		FG	43 242 356,78	FH		FI	43 242 356,78	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	45 042 791,61	FK		FL	45 042 791,61	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	44 510,92	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 371 759,43	
	Autres produits (1) (11)					FQ	630 697,05	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	48 089 759,01
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	13 366 426,23	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-27 152,77	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	21 038 736,88	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	289 369,94	
	Salaires et traitements*					FY	6 494 343,94	
	Charges sociales (10)					FZ	3 769 750,35	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions* }					GA	609 948,48
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	1 334 552,38
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	1 521 475,91	
Autres charges (12)						GF	48 397 451,34	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	-307 692,33	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	686 291	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	210 756,59	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	210 756,59	
	Total des produits financiers (V)						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	12 434	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	12 434	
Total des charges financières (VI)						GV	198 322,59	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	576 921,26	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

Désignation de l'entreprise <u>ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 279 749,99	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 193 395,92	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 473 145,91	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 245 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 143 313,66	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 388 813,66	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 84 332,25	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ 1 796,25	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK -5 520	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 49 459 952,51	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 48 794 975,25	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 664 977,26	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ 179 344,23
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX 9 200
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 11 559,60
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 9 677,67	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CESSION IMMOBILISATIONS		245 500	279 749,99	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		143 313,66	193 395,92	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
																3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ		D8		D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	1 287 675,94	KE		KF						0			
CORPORELLES	Terrains							KG	6 097,96	KH		KI						0			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ	145 292,75	KK		KL						0			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN		KO									
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP	89 339,91	KQ		KR						0			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	5 862 281,13	KT		KU						1 117 468,96			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV		KW		KX									
	Matériel de transport*							KY	2 118 757,58	KZ		LA						123 129,17			
	Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	38 090	LC		LD						0			
	Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours							LH	772 761,91	LI		LJ						140 684			
	Avances et acomptes							LK		LL		LM									
	TOTAL III							LN	9 032 621,24	LO		LP						1 381 282,13			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T									
	Autres participations							8U	0,01	8V		8W						0			
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S									
	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V									
	TOTAL IV							LQ	0,01	LR		LS						0			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	10 320 297,19	ØH		ØJ							1 381 282,13			
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
								par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4							
								1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO		LV		LW	1 287 675,94	IX							
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY	6 097,96	LZ							
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB	145 292,75	MC							
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH	89 339,91	MI							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	472 153,27	MK	6 507 596,82	ML							
	Inst. gales., agencts, aménagements divers							IU		MM		MN		MO							
	Matériel de transport							IV	82 974,96	MP	78 781,97	MQ	2 080 129,82	MR							
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier							IW		MS		MT	38 090	MU							
	Emballages récupérables et divers *							IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours							MY	481 659,91	MZ	0	NA	431 786	NB							
Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF								
TOTAL III							IY	564 634,87	NG	550 935,24	NH	9 298 333,26	NI								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW							
	Autres participations							IØ		ØX		ØY	0,01	ØZ							
	Autres titres immobilisés							II		2B		2C		2D							
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E		2F		2G							
	TOTAL IV							I3		NJ		NK	0,01	2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4	564 634,87	ØK	550 935,24	ØL	10 586 009,21	ØM								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES											Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A																
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE	9 118	PF	0	PG		PH	9 118						
TOTAL I			RK	9 118	RM	0	RN		RO	9 118						
Terrains			PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre		PM	145 292,75	PN	0	PO		PQ	145 292,75						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	89 339,91	PW	0	PX		PY	89 339,91						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	4 551 552,44	QA	462 799,10	QB	200 530,02	QC	4 813 821,52						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport		QH	1 668 277,74	QI	147 149,38	QJ	104 905,22	QK	1 710 521,90						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	38 090	QM	0	QN		QO	38 090						
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	6 492 552,84	QV	609 948,48	QW	305 435,24	QX	6 797 066,08						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN	6 501 670,84	OP	609 948,48	OQ	305 435,24	OR	6 806 184,08						
CADRE B																
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	105 701,21	T5		T6		T7	138 125,80	T8		T9	-32 424,59	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport		U8		U9	37 612,45	V1		V2		V3	55 270,12	V4		V5	-17 657,67
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	143 313,66	X4		X5		X6	193 395,92	X7		X8	-50 082,26	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ	143 313,66	NR		NS		NT	193 395,92	NU		NV	-50 082,26	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	143 313,66	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	193 395,92	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	-50 082,26	
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	682 035,61	TM	143 313,66	TN	193 395,92	TO	631 953,35
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	682 035,61	TS	143 313,66	TT	193 395,92	TU	631 953,35
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	955 000	4B	50 000	4C	4D	1 005 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	1 112 116,76	4F	165 200	4G	428 324,18	4H	848 992,58
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	1 896 313,64	4K	1 119 352,38	4L	1 896 313,64	4M	1 119 352,38
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	383 320	5W	0	5X	24 869	5Y	358 451
TOTAL II	5Z	4 346 750,40	TV	1 334 552,38	TW	2 349 506,82	TX	3 331 795,96	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		– corporelles	6E	6F	6G	6H			
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	116 626,56	6U	0	6V	10 693,01	6W	105 933,55
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	116 626,56	TY	0	TZ	10 693,01	UA	105 933,55
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 145 412,57	UB	1 477 866,04	UC	2 553 595,75	UD	4 069 682,86
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	1 334 552,38	UF	2 360 199,83				
	– financières	UG		UH					
	– exceptionnelles	UJ	143 313,66	UK	193 395,92				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	118 107,32		118 107,32					
	Autres créances clients		UX	8 826 203,07		8 826 203,07					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	801,52		801,52					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	28 083,44		28 083,44					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	525 919,46		525 919,46				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	8 288		8 288				
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	720 587		720 587					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	882 832,03		882 832,03					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	11 110 821,84	VU	11 110 821,84	VV			
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	80		80					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 829 275,10		4 829 275,10						
Personnel et comptes rattachés		8C	536 414,15		536 414,15						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	765 320,02		765 320,02						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 584 717,41		1 584 717,41					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	62 983,96		62 983,96					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	238 685,28		238 685,28						
Groupe et associés (2)		VI	319 974,41		319 974,41						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	219 918,93		219 918,93						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	4 842 034,02		4 842 034,02						
TOTAUX			VY	13 399 403,28	VZ	13 399 403,28					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	664 977	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE	7 241	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG	5 402	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 352 352	XX	1 352 352	
	Amendes et pénalités	WJ		XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	-5 520
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	685 989	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	685 989
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
		- imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	10 087
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	WR	2 720 528
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
		- imposées au taux de 0 %				WH
		- imposées au taux de 19 %				WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
	- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY
	Majoration d'amortissement*					XD
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	891 403
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	0	
		déficit (II moins I)		XJ	284 033	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	284 033

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

N° SIRET : 40416348700022

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	664 977
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	2 055 551
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	0
		TOTAL I	E 3	2 720 528
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	3 004 561
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	3 004 561
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		284 033
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		284 033

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis) M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	284 033
Total des déficits restant à reporter		H9	284 033

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)				
	N - 2		(2)				
	N - 3		(2)				
	N - 4		(2)				
	N - 5		(2)				
	N - 6		(2)				
	N - 7		(2)				
	N - 8		(2)				
	N - 9		(2)				
	N - 10		(2)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	3 297,54	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	251 456,99		Dividendes	ZE	250 500							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF								
				Report à nouveau	ZG	4 254,53								
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	254 754,53								
	TOTAL I	0F	254 754,53		TOTAL II									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	8 966 274,52		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	329 560,50				XQ	4 671 652,36			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 874 285,71		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	157 779		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	5 368 745,29				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	21 038 736,88		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	64 400		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS				9Z	224 969,94				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	289 369,94		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	8 516 433		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	7 515 045		
DIVERS	- Montant brut des salaires *										0B	5 479 532,69		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4,65	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-284 033	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0					
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	5 520					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	55203780600593								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYREN EES

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 0008 RUE COURTOIS 93505 PANTIN Cedex

SIRET Société intégrée : 40416348700022

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	284 033		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP	5 000				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	5 000	CY	284 033		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	279 033		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYREN EES

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 40416348700022 0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations				Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA				FB							
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD				FE							
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ							
Autres régularisations (à détailler)				FG				FH							
TOTAL				FK				FL							
BÉNÉFICE (2) FK - FL				DÉFICIT FL - FK		FM				FN					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions							
				Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)								F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %				GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %						E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %								E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

N° SIRET : 40416348700022

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN Cedex

Exercice du : 01/01/2023 au : 31/12/2023

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-284 033
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-284 033

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	MATERIEL ET OUTILLAGE	472 153		226 653	245 500
	2	MATERIEL DE TRANSPORT	78 782		78 782	0
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪	
I. Immobilisations*	1	271 083	25 583	25 583			
	2	8 667	8 667	8 667			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			34 250				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

Néant

*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES Néant ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le :01/01/2023..... et clos le :31/12/2023.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	173,45		
Dont apprentis	YF	4,90		
Dont handicapés	YG	1		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	45 049 037,11		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	332 796,31		
TOTAL 1		OX	45 381 833	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	297 026,34		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	44 510,92		
Variation positive des stocks	OD	27 153		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2		OM	368 690	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	21 131 180		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	8 615 686,40		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	4 334 094,55		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 521 475,91		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3		OJ	35 602 437	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	10 148 086
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	10 148 086		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX			
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	/	/	
Date de cessation	HR	/	/	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2024

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

4 0 4 1 6 3 4 8 7 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

ADRESSE (voie)

0000 Zone Industrielle de Vic

CODE POSTAL

31321

VILLE

CASTANET TOLOSAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

50 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

VINCI CONSTRUCTION

N° SIREN (si société établie en France)

348866260

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

50 100

Adresse :

N° 1973

Voie

BD DE LA DEFENSE

Code Postal

92000

Commune

NANTERRE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1 (1)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

4 0 4 1 6 3 4 8 7 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

ADRESSE (voie)

0000 Zone Industrielle de Vic

CODE POSTAL

31321

VILLE

CASTANET TOLOSAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

Zone Industrielle de Vic

31320 CASTANET TOLOSAN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société applique la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers réalisés, tel qu'exposé en annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de la société, l'examen des données de gestion par chantiers et la mise en œuvre de revues, avec les responsables financiers et/ou opérationnels, de contrats significatifs.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, et en particulier les risques sur chantiers. Notre appréciation des provisions s'est fondée sur la revue des risques identifiés et des estimations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Romain Bardoz

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES
Société par actions simplifiée

0000 Zone Industrielle de Vic 31321 CASTANET TOLOSAN

Comptes annuels au 31/12/2023

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Bilan Actif

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	5 118	5 118	-	-
Fonds commercial	1 278 558	-	1 278 558	1 278 558
Autres immobilisations incorporelles	4 000	4 000	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	1 287 676	9 118	1 278 558	1 278 558
Terrains	6 098	-	6 098	6 098
Constructions	234 633	234 633	-	-
Installations techniques, matériel	6 507 597	4 813 822	1 693 775	1 310 729
Autres immobilisations corporelles	2 118 220	1 748 612	369 608	450 480
Immobilisations en cours	431 786	-	431 786	772 762
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	9 298 333	6 797 066	2 501 267	2 540 068
Participations selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	0	-	0	0
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL immobilisations financières	0	-	0	0
Total Actif Immobilisé (II)	10 586 009	6 806 184	3 779 825	3 818 626
Matières premières, approvisionnements	71 126	-	71 126	43 973
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	71 126	-	71 126	43 973
Avances et acomptes versés sur commandes	600	-	600	600
Clients et comptes rattachés	8 944 310	105 934	8 838 377	8 917 956
Autres créances	2 166 511	-	2 166 511	1 778 966
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	11 111 422	105 934	11 005 488	10 697 522
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:	-	-	-	-
Disponibilités	4 935 302	-	4 935 302	8 546 589
TOTAL Disponibilités	4 935 302	-	4 935 302	8 546 589
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Total Actif Circulant (III)	16 117 850	105 934	16 011 917	19 288 085
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	26 703 859	6 912 118	19 791 742	23 106 711

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Bilan Passif

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel dont versé : 751 500	751 500	751 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	-	-
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	75 150	75 150
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :	-	-
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	12 270	12 270
TOTAL Réserves	87 420	87 420
Report à nouveau	4 255	3 298
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	664 977	251 457
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	631 953	682 036
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 140 105	1 775 710
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	-	-
Provisions pour risques	3 033 345	4 023 430
Provisions pour charges	298 451	323 320
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	3 331 796	4 346 750
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80	240
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :	-	-
TOTAL Dettes financières	80	240
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	920 438	1 063 587
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 829 275	6 891 201
Dettes fiscales et sociales	2 949 436	2 793 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	238 685	927 314
Autres dettes	539 893	437 214
TOTAL Dettes d'exploitation	9 477 727	12 112 456
Produits constatés d'avance	4 842 034	4 871 555
TOTAL DETTES (IV)	14 319 841	16 984 251
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	19 791 742	23 106 711

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023			31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	1 800 435	-	1 800 435	1 724 537
Production vendue services	43 242 357	-	43 242 357	40 763 856
Chiffre d'affaires net	45 042 792	-	45 042 792	42 488 393
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			44 511	26 926
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 371 759	1 576 452
Autres produits			630 697	793 625
Total des produits d'exploitation (I)			48 089 759	44 885 397
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			13 366 426	12 295 600
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(27 153)	7 568
Autres achats et charges externes			21 038 737	18 109 666
Impôts, taxes et versements assimilés			289 370	271 685
Salaires et traitements			6 494 344	6 313 679
Charges sociales			3 769 750	3 668 991
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	Dotations aux amortissements	609 948	605 679
		Dotations aux provisions	-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		-	10 693
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 334 552	2 250 721
Autres charges			1 521 476	1 460 328
Total des charges d'exploitation (II)			48 397 451	44 994 610
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(307 692)	(109 213)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			686 291	405 950
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-	-
Produits financiers de participations			-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			210 757	21 754
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers (V)			210 757	21 754
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-
Intérêts et charges assimilées			12 434	4 259
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières (VI)			12 434	4 259
RÉSULTAT FINANCIER			198 323	17 495
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			576 921	314 232

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	279 750	75 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	193 396	113 583
Total des produits exceptionnels (VII)	473 146	189 083
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	245 500	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	143 314	212 444
Total des charges exceptionnelles (VIII)	388 814	212 444
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	84 332	-23 362
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 796	2 365
Impôts sur les bénéfices (X)	(5 520)	37 049
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	49 459 953	45 502 184
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	48 794 975	45 250 727
BÉNÉFICE OU PERTE	664 977	251 457

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES
Société par actions simplifiée

0000 Zone Industrielle de Vic 31321 CASTANET TOLOSAN

N° SIRET : 40416348700022

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2023

(Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées sont exprimées en euro)

- Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice
- Note 2 - Changement de présentation comptable
- Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Informations sur le bilan

- Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé
- Note 5 - Etat des amortissements
- Note 6 - Dépréciations d'actifs
- Note 7 - Provisions
- Note 8 - Échéances des créances et dettes
- Note 9 - Charges à payer et produits à recevoir
- Note 10 - Comptes de régularisation
- Note 11 - Capitaux propres

Informations sur le compte de résultat

- Note 12 - Ventilation du chiffre d'affaires
- Note 13 - Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
- Note 14 - Résultat exceptionnel
- Note 15 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Autres informations

- Note 16 - Engagements financiers donnés et reçus
- Note 17 - Engagements de crédit-bail
- Note 18 - Effectif moyen
- Note 19 - Honoraires des commissaires aux comptes
- Note 20 - Rémunération des dirigeants
- Note 21 - Relations groupe et régime fiscal
- Note 22 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Note 23 - Tableau des filiales et participations

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de faits caractéristiques remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 2 - Changement de règles et méthodes comptables

La société n'a pas connu au cours de l'exercice de changement de règles et méthodes comptables remettant en cause la comparabilité des comptes.

Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français (Règlement ANC n°2014-03 modifié des nouveaux règlements intervenus depuis) et aux principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce, aux malis et aux logiciels informatiques acquis.

Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les fonds de commerce représentatifs d'actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais accessoires.

Les amortissements comptables de ces immobilisations sont pratiqués en mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • Constructions | 10 à 20 ans |
| • Agencements, installations | 5 à 10 ans |
| • Matériel de chantier, matériel de transport et outillage | 3 à 8 ans |
| • Matériel informatique et de bureau | 3 à 5 ans |

L'amortissement dérogatoire comptabilisé au passif du bilan en provisions réglementées est constitué de l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal. Ce dernier est calculé à partir des durées d'usage et du mode dégressif pour les immobilisations qui y donnent droit. Les mouvements affectant les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des provisions pour dépréciation jugées nécessaires, compte tenu de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de rentabilité et de plus-values latentes.

Pour permettre de conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, les dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations, ainsi que, le cas échéant, les pertes sur ces mêmes créances sont inscrites en résultat exceptionnel. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus ou moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Stocks

Les stocks de matières et fournitures sont évalués au coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées si le coût de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations en cas de risques de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Elles concernent notamment :

- des provisions statistiques pour service après-vente, calculées sur le chiffre d'affaires travaux, pour couvrir des interventions courantes de reprise sur chantiers terminés ;
- des provisions pour réfections de chantiers ou litiges travaux, déterminées en fonction des risques spécifiques identifiés afin de couvrir les charges prévisibles résultant de désordres constatés ;
- des provisions pour pertes à terminaison sur les chantiers dont les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires ;
- des provisions pour litiges destinées à couvrir les charges probables résultant de litiges nés avant la clôture de l'exercice ;
- des provisions pour engagements en matière de médailles du travail. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle prospective dite des unités de crédits projetées.

Mode de dégagement du chiffre d'affaires et du résultat des chantiers

Le chiffre d'affaires et le résultat des chantiers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement, définie par le plan comptable général, c'est-à-dire à partir des données prévisionnelles périodiquement révisées.

Pour les baux d'entretien, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations.

Sociétés en participation

Les travaux réalisés dans le cadre de sociétés en participation, sans moyen matériel et financier propre, donnent lieu à une intégration semi-proportionnelle : comptabilisation de la quote-part du chiffre d'affaires et des charges revenant à chacun des associés.

Appréhension des résultats des filiales sous forme de sociétés de personnes

Les quotes-parts de résultat des sociétés de personnes n'ayant pas opté à l'impôt sur les sociétés sont comptabilisées chez leurs associés lors de leur année de réalisation.

Pour les sociétés de travaux ou de carrières, ces quotes-parts sont portées en produits ou en charges financières selon qu'il s'agit de bénéfices ou de pertes.

Pour les sociétés de production de matériaux (enrobage, malaxage et liants), s'agissant d'une extension de l'activité de la société, les quotes-parts de résultat sont comptabilisées dans la rubrique "opérations en commun" du compte de résultat de la société.

Plans d'actionnariat salarié

La société applique les dispositions comptables (CRC 2008-15) et fiscales relatives au traitement des avantages associés aux plans d'actionnariat salarié en vigueur dans le groupe Vinci, en particulier celles qui concernent les plans de distribution d'actions et plans d'épargne Groupe.

En cas d'attribution d'actions de performance aux employés, lorsqu'une charge devient probable, une charge à payer est comptabilisée linéairement sur la durée du plan car il conditionne l'attribution à la présence du salarié.

Crédits d'impôt

La société applique les dispositions comptables de l'ANC dans sa note d'information du 11 janvier 2011, relative au traitement des crédits d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés. Ainsi, tous ces crédits d'impôts (tel le crédit d'impôt recherche) sont comptabilisés en moins de l'impôt sur les bénéfices.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés au bilan mais sont mentionnés en engagements hors bilan. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, évaluées selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées. En particulier, ces indemnités concernent le personnel Etam et Cadre. Pour le personnel ouvrier relevant de l'activité travaux publics, ces indemnités font l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeurs (CNPO), qui sont inscrits en charge au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4 - Mouvements de l'actif immobilisé

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit :

	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Autres Mouvements	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	1 287 676	-	-	-	1 287 676
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	5 118	-	-	-	5 118
Fonds commercial & mali technique affecté	1	-	-	-	1
Autres immobilisations incorporelles	1 282 557	-	-	-	1 282 557
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	9 032 621	816 647	550 935	0	9 298 333
Terrains	6 098	-	-	-	6 098
Constructions	234 633	-	-	-	234 633
Instal. tech., outillage et mat. industriel	5 862 281	558 972	472 153	558 497	6 507 597
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	2 156 848	116 991	78 782	(76 837)	2 118 220
Immobilisations en cours	772 762	140 684	-	(481 660)	431 786
Avances, acomptes sur immo. corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	0	-	-	-	0
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	0	-	-	-	0
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
TOTAL	10 320 297	816 647	550 935	0	10 586 009
<i>Dont apports :</i>					

Note 5 - Etat des amortissements

La variation des amortissements se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	9 118	-	-	-	9 118
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	5 118	-	-	-	5 118
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	4 000	-	-	-	4 000
Immobilisations corporelles	6 492 553	609 948	305 435	0	6 797 066
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	234 633	-	-	-	234 633
Instal. tech., outillage et mat. industriel	4 551 552	462 799	226 653	26 123	4 813 822
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	1 706 368	147 149	78 782	(26 123)	1 748 612
TOTAL	6 501 671	609 948	305 435	0	6 806 184
<i>Dont apports :</i>					

Les reprises d'amortissements de la période s'expliquent par la cession ou la mise au rebut des actifs correspondants.

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			
- calculées selon le mode linéaire	609 948	- au résultat d'exploitation	609 948
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	609 948	TOTAL	609 948

Note 6 - Dépréciation d'actifs

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2023
Dépréciation immo. incorporelles	-	-	-	-	-
Brevets et droits similaires	-	-	-	-	-
Fonds commercial & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. corporelles	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Immo. en cours	-	-	-	-	-
Dépréciation immo. financières	-	-	-	-	-
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières & mali technique affecté	-	-	-	-	-
Dépréciation en-cours et stocks	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-
Travaux en cours	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-
Dépréciation comptes de tiers	116 627	-	10 693	-	105 934
Clients	116 627	-	10 693	-	105 934
Groupe et associés	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-
TOTAL	116 627	-	10 693	-	105 934

Note 7 - Provisions

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2023
Amortissements dérogatoires	682 036	143 314	193 396	-	631 953
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	682 036	143 314	193 396	-	631 953

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2023
Provisions à caractère d'exploitation	4 346 750	1 334 552	2 349 507	-	3 331 796
Service après vente (SAV)	192 300	165 200	162 900	-	194 600
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	919 817	-	265 424	-	654 393
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-	-	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	1 896 314	1 119 352	1 896 314	-	1 119 352
Médailles du travail	323 320	-	24 869	-	298 451
Autres litiges et risques d'exploitation	1 015 000	50 000	-	-	1 065 000
Provisions à caractère financier	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-
Risques sur filiales	-	-	-	-	-
Autres risques exceptionnels	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	4 346 750	1 334 552	2 349 507	-	3 331 796

Les reprises de provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

	Reprises avec objet	Reprises sans objet
Provisions à caractère d'exploitation	2 349 507	-
Service après vente (SAV)	162 900	-
Réfection chantier - travaux restant à exécuter	265 424	-
Remise en état des sites - repliement chantiers	-	-
Pertes à terminaison (PAT)	1 896 314	-
Médailles du travail	24 869	-
Autres litiges et risques d'exploitation	-	-
Provisions à caractère financier	-	-
Pertes de change	-	-
Provisions à caractère exceptionnel	-	-
Restructurations	-	-
Risques sur filiales	-	-
Autres risques exceptionnels	-	-
TOTAL	2 349 507	-

Note 8 - Échéances des créances et dettes

Créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients	8 944 310	8 944 310	-
Personnel et comptes rattachés	802	802	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	28 083	28 083	-
TVA	525 919	525 919	-
Etat et autres collectivités	8 288	8 288	-
Groupe et associés	720 587	720 587	-
Débiteurs divers	882 832	882 832	-
Charges Constatées d'Avance	-	-	-
TOTAL	11 110 822	11 110 822	-

Dettes

	Montant brut	à 1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80	80	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 829 275	4 829 275	-	-
Personnel et comptes rattachés	536 414	536 414	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	765 320	765 320	-	-
Etat : impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 584 717	1 584 717	-	-
Etat : autres impôts, taxes assimilées	62 984	62 984	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	238 685	238 685	-	-
Groupe et associés	319 974	319 974	-	-
Autres dettes	219 919	219 919	-	-
Produits Constatés d'Avance	4 842 034	4 842 034	-	-
TOTAL	13 399 403	13 399 403	-	-

Note 9 - Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2023
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 168 354
Dettes fiscales et sociales	889 140
Autres dettes	381 427
TOTAL	3 438 921

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	1 849 889
Autres créances	1 550 346
TOTAL	3 400 235

Note 10 - Comptes de régularisation : Charges et Produits Constatés d'Avance

	Charges Constatées d'Avance	Produits Constatés d'Avance
Charges et produits d'exploitation	-	4 842 034
Charges et produits financiers	-	-
Charges et produits exceptionnels	-	-
TOTAL	-	4 842 034

Note 11 - Capitaux Propres

Le capital social comprend au 31 décembre 2023, 50100 actions au nominal de 15 € par action.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Capitaux propres à l'ouverture	1 775 710
Augmentation de capital	
Distribution	-250 500
Variation des provisions réglementées	-50 082
Subventions d'investissement	
Résultat de l'exercice	664 977
Capitaux propres à la clôture	2 140 105

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 12 - Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires concerne les activités suivantes :

	31/12/2023
Routes et infrastructures	17 440 836
Cadre de vie et environnement	27 601 956
Maintenance et services	
Autres	
Total	45 042 792

Note 13 - Transactions entre parties liées

La société applique le règlement n°2014-03 de l'ANC modifié des nouveaux règlements intervenus depuis, qui précise que les transactions à mentionner en annexe sont celles qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché. De plus, sont exclues, les transactions conclues entre une société mère et sa filiale, ainsi que celles conclues entre deux filiales détenues en quasi totalité par une même société mère.

Ces cas s'appliquent à la société. Par conséquent, aucune information à ce titre n'est présentée.

Note 14 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel :

	31/12/2023
Produits nets de cession d'immobilisations	34 250
Quotes-parts de subvention d'investissement	-
Amortissements dérogatoires nets	50 082
Autres	-

Note 15 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	576 921	(144 230)	432 691
Résultat exceptionnel	84 332	149 301	233 634
Participation	(1 796)	449	(1 347)
Résultat comptable	659 457	5 520	664 977

AUTRES INFORMATIONS

Note 16 - Engagements financiers donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	Au profit des		Total
	Entreprises liées	Autres	
Cautions sur marchés		3 638 497	3 638 497
Cautions sur engagements financiers			-
Hypothèques et nantissements			-
Garanties solidaires des sociétés de personnes	9 735 541		9 735 541
Contrats de location simple (hors crédit bail)		192 657	192 657
Indemnités de fin de carrière		608 663	608 663
Autres engagements donnés			-
TOTAL	9 735 541	4 439 817	14 175 358

Cautions sur marchés :

Les garanties données sur marchés concernent principalement les garanties de bonne fin d'exécution de travaux et les garanties bancaires données en couverture des avances reçues par les clients. Lorsque des événements tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat rendent probable la réalisation du risque, celui-ci est provisionné.

Garanties solidaires des sociétés de personnes :

Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. L'engagement correspond à la totalité du passif de ces sociétés sous déduction de leur fonds propres et des comptes d'emprunts et comptes courants ouverts au nom des associés. Toutefois, compte tenu de la qualité des partenaires, le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est faible.

ENGAGEMENTS RECUS	Accordés par		Total
	Entreprises liées	Autres	
Engagements reçus des établissements financiers			-
Hypothèques et nantissements		NEANT	-
Autres engagements reçus			-
TOTAL	-	-	-

Note 17 - Engagements de crédit-bail

	Nature d'immobilisation financée par crédit-bail			
	Terrains	Constructions	Autres immo. corporelles	31/12/2023
Valeur d'origine				-
Amortissements cumulés exercices antérieurs		NEANT		-
Amortissements de l'exercice N				-
Total amortissements théoriques	-	-	-	-
Valeur nette	-	-	-	-
Redevances payées sur ex. antérieurs				-
Redevances payées sur l'exercice N				-
Total redevances payées	-	-	-	-
Redevances à payer : à 1 an au plus				-
Redevances à payer : à + d'1 an et - de 5 ans				-
Redevances à payer : à plus de 5 ans				-
Total redevances restant à payer	-	-	-	-
Valeur résiduelle				-
Montant pris en charge dans l'exercice				-

Note 18 - Effectif moyen

	31/12/2022	31/12/2023
Cadres	22	23
Employés et agents de maîtrise	50	50
Ouvriers	103	101
TOTAL	175	173

Note 19 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

En application du Décret n° 2008-1487, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe. La société est en effet incluse dans le périmètre de consolidation de Vinci S.A., et l'annexe aux comptes consolidés de Vinci S.A. les mentionne.

Note 20 - Rémunération des Dirigeants

Les mandataires sociaux ne sont pas directement rémunérés par la société.

Note 21 - Relations Groupe et régime fiscal

Forme juridique et intégration fiscale :

La société est constituée en Société par actions simplifiée.
Elle est membre du groupe d'intégration fiscale Vinci S.A.. La société acquitte sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Société consolidante :

Les comptes de la société sont intégrés dans le périmètre de consolidation de la société Vinci S.A. (SIREN 552 037 806) dont le siège social se situe au 1973 Boulevard de la Défense - 92 000 Nanterre. Les états financiers du groupe sont disponibles sur le site internet de Vinci.

Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Note 23 - Tableau des filiales et participations

Néant.

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES
Société par Actions Simplifiée au capital de 751.500 €
Zone Industrielle de Vic - 31320 CASTANET TOLOSAN
R.C.S. TOULOUSE 404 163 487



**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



Messieurs,

Je vous consulte, conformément à la loi et aux statuts de votre Société, pour rendre compte de son activité et des résultats de ma gestion durant l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Le rapport de gestion, de même que les comptes annuels de l'exercice et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET COMPTES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires est en augmentation puisqu'il s'élève à **45.042.791,61 euros en 2023** contre 42.488.393,32 euros en 2022, soit une hausse de 6%.

Le résultat d'exploitation est de **-307.692,33 euros en 2023** contre -109.213,12 euros en 2022, soit une accentuation de la perte de 181,7%.

Le résultat net de l'exercice représente un bénéfice de **664.977,26 euros en 2023** contre 251 456,99 euros en 2022, soit une hausse de 164,4%.

COMMENTAIRES

Sans objet

**INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET
DES CLIENTS**

La Société applique les dispositions édictées par la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du code de commerce) prévoyant le règlement des fournisseurs à 60 jours date de facture ou 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article A441-2 du Code de commerce issu de l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D441-4 du code de commerce, les informations sur les délais de paiements fournisseurs et clients sont les suivants :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (article D. 441-4)

€	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	582						135					
Montant total des factures concernées (TTC)	0	258210,35	66354,89	55748,53	432458,97	812 773	145437,82	1931383,05	589947,49	318896,07	440558,1	3 280 785
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0%	1%	0%	0%	1%	0						0
% du CA de l'exercice (TTC)						0	0%	4%	1%	1%	1%	0
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses												
Nombre des factures exclues			0			0			7			0
Montant total des factures exclues (TTC)			0			0			118107,32			0
C. Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

Les informations présentées concernent les factures clients et fournisseurs liées à l'exploitation. Par souci de cohérence, le montant des achats et le chiffre d'affaires sont présentés TTC (taux de TVA appliqué : 20%).

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La perte d'un marché à bon de commande sur le Sicoval d'un montant de 2 500 k€/an/4 ans.
Le renouvellement de marchés de fourniture de GE dans l'Aude.

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Compte tenu de la prochaine démission du Président actuel de la société, l'associé envisage de nommer un nouveau président au 1^{er} juillet 2024.

PERSPECTIVES DE L'EXERCICE 2024

Une année qui ne bénéficiera pas encore des projets communaux de fin de mandat.
Trois échéances importantes avec le renouvellement de marchés d'enrobés pour le département de l'Aude, pour la DIRSO en Ariège et pour le département de la Haute Garonne.

SUCCESSALES EXISTANTES

La société possède, outre le siège social, trois établissements situés à ROUMENGOUX, CARCASSONNE et NOE.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

En application de l'article L. 233-6 du Code de commerce, je vous informe que la société détient : 7,14% du GIE Bitume Sud Ouest.

PRETS INTER-ENTREPRISE DE MOINS DE DEUX ANS

La société n'a pas effectué de prêt inter-entreprise au cours des deux dernières années.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir **un bénéfice de 664.977,26 euros** pour lequel l'affectation suivante est proposée à l'associé unique :

(en euros)	Montant
Bénéfice de l'exercice	664.977,26
.....	€
Augmenté du report à nouveau antérieur	1.254,53
.....	€
Soit un résultat	de 669.231,79
.....	€
En report à nouveau	396,79
.....	€
Distribution des dividendes à hauteur de	668.835,00
.....	€
Dotation à la réserve légale	0,00
.....	€

.....
 Soit un dividende par action **13,35 €**
 de.....

Les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

(en euros)	Montant distribué	Dividende par action
2020	1.102.200,00 €	22 €
2021	145.290 €	2,90 €
2022	250 500,00 €	5 €

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 227-10 du code de commerce n'est parvenue à ma connaissance et j'en ai avisé le commissaire aux comptes.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE DE L'EXERCICE

En application de la loi, nous vous informons que notre société n'a pris ni participation dans le capital d'une autre société ni contrôle indirect d'une autre société.

REPARTITION DU CAPITAL

Le capital social est détenu par :
 VINCI CONSTRUCTION.....50.100
 actions 100 %.

PLAN D'EPARGNE GROUPE

Les salariés de la Société ont accès au Plan d'Epargne Groupe de VINCI S.A.

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Je vous transmets également en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que je sou mets à votre approbation.

Je vous invite à voter le texte des résolutions que je sou mets à votre approbation.

LE PRESIDENT
 Eric ROUFFET

DocuSigned by:
Eric ROUFFET
 5AFE5351BEBB42C...

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES
Société par Actions Simplifiée au capital de 751.500 €
Zone Industrielle de Vic - 31320 CASTANET TOLOSAN
R.C.S. TOULOUSE 404 163 487



**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 MAI 2024**



L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à neuf heures,

Monsieur Eric ROUFFET, Président de la Société ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE MIDI PYRENEES, Société par Actions simplifiée au capital de 751.500 € divisé en 50.100 actions de 15 € chacune, toutes détenues par la société VINCI CONSTRUCTION, son Associé Unique,

A, par les présentes, déclaré qu'il a procédé à une consultation écrite de l'Associé Unique conformément aux dispositions statutaires en lui adressant :

- le rapport de gestion du Président ;
- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- un bulletin de vote sur lequel figure le texte des résolutions proposées.

L'ordre du jour de cette consultation écrite était le suivant :

- Rapport de gestion du Président et rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Renseignements d'ordre fiscal ;
- Démission du Président actuel et nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Cette consultation écrite a été adressée au Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes de la Société.

L'Associé Unique a répondu à cette consultation en retournant son bulletin de vote dans les délais.

Le Président constate, en conséquence, qu'il a valablement été statué sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le **31 décembre 2023**, approuve sans réserve, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, les comptes de cet exercice se soldant par **un bénéfice de 664 977,26 €**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus à la présidence pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice	de		l'exercice	664.977,26 €
.....				
Augmenté du report à nouveau antérieur				4.254,53 €
Soit	un	résultat	de	669.231,79 €
.....				
En	report	à	nouveau	396,79 €
				668.835,00 €
Distribuition des dividendes à hauteur de				
				0,00 €
Dotation	à	la	réserve	légale
.....				
Soit	un	dividende	par	action
de				13,35 €

L'Associé unique reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué le dividende suivant :

(en euros)	Montant distribué	Dividende par action
2020	1.102.200,00 €	22 €
2021	145.290,00 €	2.90 €
2022	250.500,00 €	5 €

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

TROISIEME RESOLUTION**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAL**

En application des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il est déclaré qu'il y a eu une réintégration fiscale pour un montant de 7 241,00 € dans les bénéfices imposables de certains frais généraux.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Eric ROUFFET de ses fonctions de Président de la Société à compter du 1er juillet 2024 et décide de nommer en remplacement à ces fonctions à compter de la même date :
Monsieur Bertrand CALMETTES

Né le 29/05/1973 à LAVELANET (09300)
Demeurant à 24 rue Marcel Proust – SAINT-GELY-DU-FESC (34980)

et ce pour une durée illimitée.

Monsieur Bertrand CALMETTES a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique

De tout ce que dessus, Monsieur Eric ROUFFET, Président de la Société, a dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT

Eric ROUFFET

DocuSigned by:
Eric ROUFFET
5AFE5351BEBB42C...

Bertrand CALMETTES

Signature précédée de la mention

« bon pour acceptation du mandat de Président »

DocuSigned by:
Bertrand CALMETTES
E15D4C12ED6F4F5...

BON POUR ACCEPTATION DU MANDAT DE PRESIDENT